

République

Française

Département

Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20260216-DCM2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2026

Extrait Du Registre

Des Délibérations Du Conseil Municipal

Commune de FURIANI

Séance du 13 février 2026

DCM N° 2026-01

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	23
Date de la convocation		
05/02/2026		
Date d’Affichage		
16/02/2026		

L'an deux mil vingt-six

Et le treize février

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

20 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

BATTESTI Gilles a donné procuration à BIAGGINI Jean

SILVESTRI Dominique a donné procuration à PASQUALINI Maurice

PORTA Marine a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

6 Absents : MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis.

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L1612-1 qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, année de renouvellement des conseils municipaux, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

VU le rapport par lequel Monsieur POZZO DI BORGO Louis, 1^{er} adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Il précise que, hors remboursement du capital de la dette, les crédits d'investissement ouverts au budget 2025 s'élèvent à 3 554 959,32 €. En application des dispositions ci-dessus mentionnées, Monsieur le Maire pourrait être autorisé à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2025, soit 888 739,83 €.

.../...

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 587 394 € comme développé ci-après :

Opérations d'Équipement, articles-fonction		Montants
OPNI - Opérations non individualisées	Total	75 050,00 €
21351-020 - modernisation systèmes alarme bâtiments		18 050,00 €
2158-511 matériel jardin pédagogique		3 000,00 €
2188-20 - Acquisition de 15 Chalets en bois		50 000,00 €
2188-20 divers équipements		4 000,00 €
OP 13 - Urbanisme	Total	39 480,00 €
202-020 Procédures PLU		39 480,00 €
OP 20 - Cimetière	Total	7 520,00 €
2135 - 025 portail cimetière		1 540,00 €
2318 - 025 actualisation des prix marchés "cimetière"		5 980,00 €
OP 49 - EP Divers - Réseaux électrification	Total	3 465,00 €
2318-514 - RAFFALLI TP - Avenant marché 202411 lot 2		3 465,00 €
OP 53 - Voiries/Travaux divers	Total	461 879,00 €
2151-845 : Réseaux voirie (Marché)		79 308,00 €
2152- 845 Travaux de voirie divers (Marché)		382 571,00 €
TOTAL GLOBAL		587 394,00 €

Les crédits ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2026.

OUI l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE

Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus listées, à hauteur de 587 394 €.

DONNE

Tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT

Que les crédits ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

